

Portrait social

Caf de l'Oise



49 %
PERSONNES COUVERTES

155 000
ALLOCATAIRES

Cafdata

Le nombre de personnes couvertes par les prestations versées par la Caf atteint 408 400 personnes en 2023, soit plus de 49 % de la population du département.

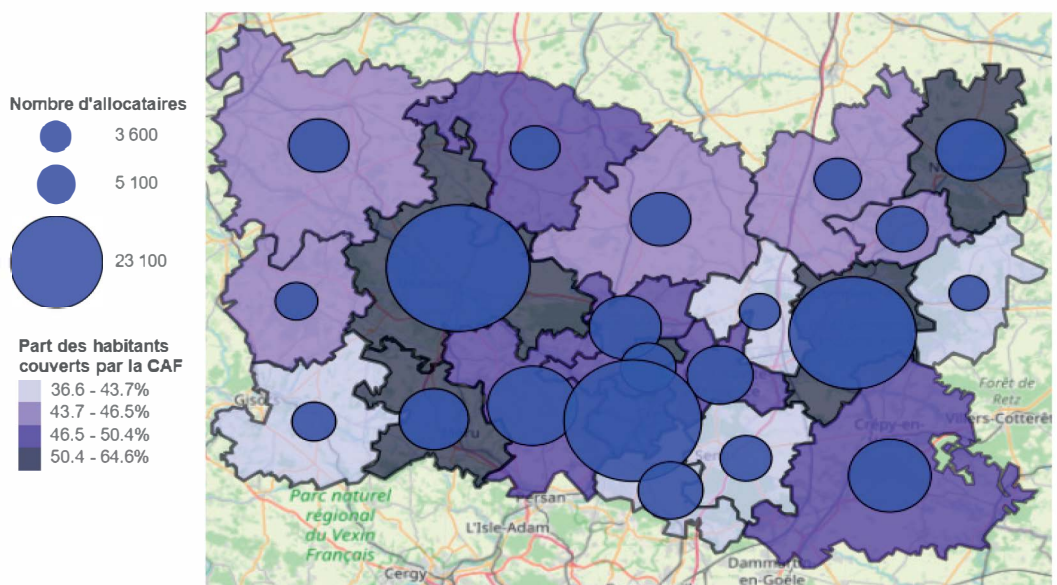
Ce taux de couverture varie de 36,6 % à 64,6 % selon les communautés de communes. Il est plus important sur les territoires les plus urbains du département en raison de la présence d'un parc de logement social plus développé.

Le département de l'Oise se caractérise par une proportion importante de couples avec enfant(s) : 40 % de nos allocataires ont au moins 1 enfant contre 34 % au niveau national.

La population étudiante est peu présente dans l'Oise elle représente 3 % de l'ensemble des allocataires.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 13 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales. Plus de 50 000 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 167 €. **Dans ces foyers précaires vivent plus de 58 000 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2023 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.
Insee RP 01/01/2021
© IGN @ Geofla 2.0.2021

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



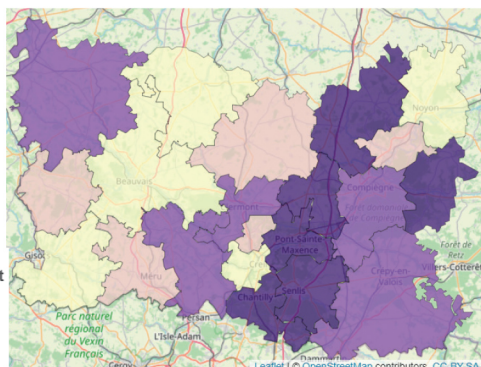
Zoom EAJE



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

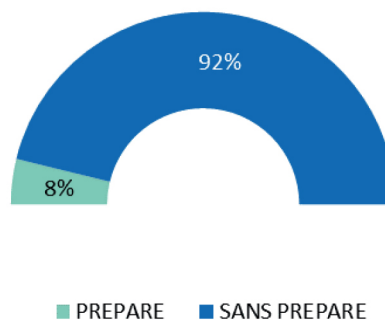
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2021



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2021 © IGN © GeoFla 2.0.2021

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles. **Avec un total de 15 400 places disponibles, la capacité théorique d'accueil dans l'Oise s'élève à 55 places pour 100 enfants de moins de 3 ans** contre 59 places pour 100 enfants en France. 69 % de ces places (contre 53 % au niveau national) sont proposées par des assistantes maternelles (soit 10 600 places).

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2023

La Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) peut être attribuée aux parents choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant.

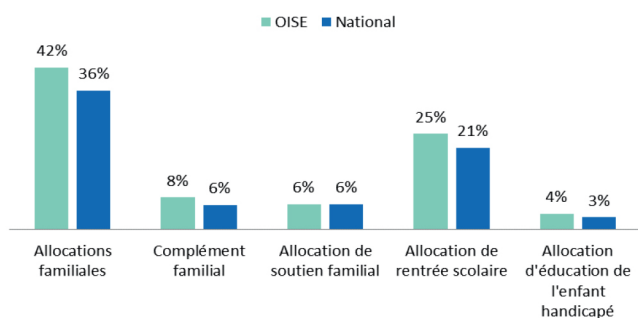
Cette prestation couvre 1 949 enfants de moins de 3 ans dans le département, soit 8 % des enfants de cette catégorie d'âge.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Répartition des allocataires par prestations



Source : Caf 2023

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement des prestations destinées à l'entretien des enfants :

- Versées à partir du deuxième enfant, 42 % des allocataires bénéficient des allocations familiales (contre 36 % au niveau national) et 8 % obtiennent un complément familial.
- 25 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants.
- 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents.
- 4 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant en situation de handicap.

Les structures financées en 2023



Source : Caf 2023

La Caf a également financé, en 2023 :

- 18 structures développant des actions retenues par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap).
- 2 services de médiation familiale.
- 4 lieux d'accueil enfants-parents (Laep).
- 24 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité qui permettent de renforcer les liens entre les familles et l'école.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee

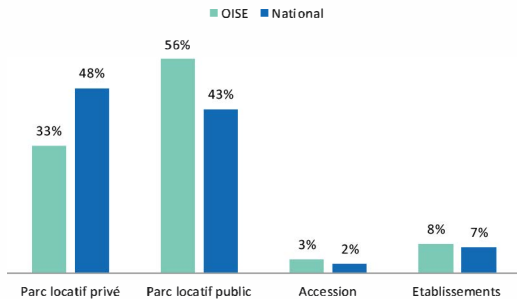




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

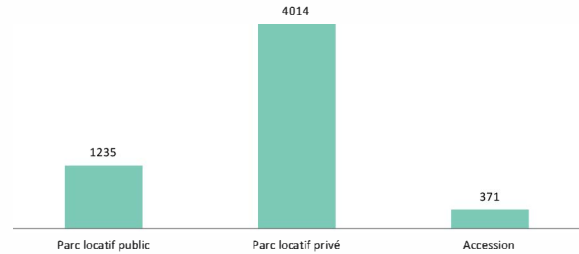


Les aides au logement versées par la Caf représentent un enjeu majeur de solvabilité pour les familles, l'objectif étant de réduire la part du budget des familles consacrée à ce poste de dépenses.

En 2023, on dénombre près de 54 600 bénéficiaires d'une aide au logement dans l'Oise, soit 35 % des allocataires contre 41 % au niveau national.

56 % des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement résident dans le parc public, contre 43 % au niveau national.

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Malgré la perception des aides au logement, **ce sont 5 620 familles allocataires de l'Oise qui doivent supporter un poids financier déraisonnable lié à la charge d'un logement**. Ces foyers qui consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges, sont principalement concentrés dans le parc locatif privé.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

- Le Revenu de Solidarité Active (RSA), versé à près de 20 100 foyers Isariens.
- La Prime d'Activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi est versée à 53 000 allocataires dans l'Oise, soit

34 % des foyers allocataires de notre département. Ce taux est identique à celui constaté au niveau de la France métropolitaine. Notons également que la Prime d'Activité est cumulée au RSA pour 4 550 foyers en 2023.

- 15 250 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficient de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). 56 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (60 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

20 100
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

22 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

54 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

13 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

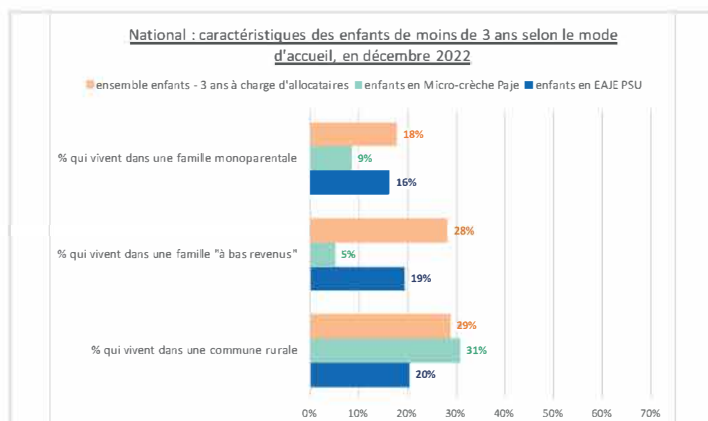
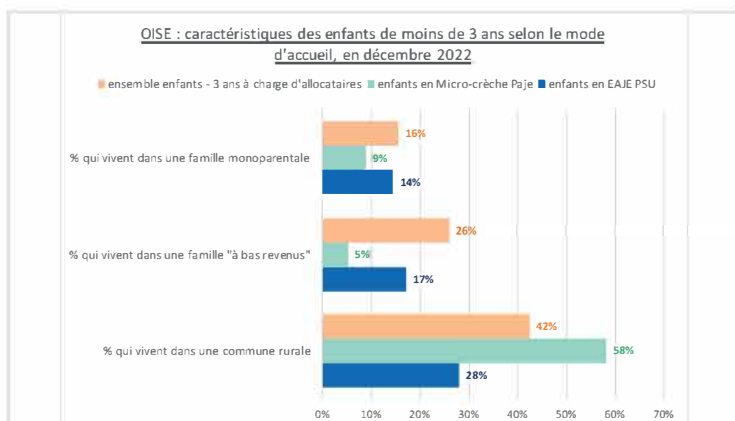
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parç_com_fl





Les caractéristiques des enfants de moins de 3 ans accueillis dans un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant en 2022

Le recours des familles aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est mesuré annuellement par le dispositif de recueils Filoué, complété des données administratives de la Cnaf.



Micro-crèche PAJE : micro-crèche financée via le complément de mode de garde versé aux familles. **EAJE PSU** : Etablissement d'accueil du jeune enfant percevant la Prestation de Service Unique (multi-accueil, jardin d'enfants, accueil familial, accueil parental et micro-crèche).

Sources : Filoué, Allstat FR6 et FR2

Champ : Département de l'Oise, année 2022. Ensemble des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires, présentes dans les tables allocataires du mois de décembre (25 623 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans accueillis par une micro-crèche PAJE au moins une heure au mois de décembre (564 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans au 31 décembre identifiés par Filoué comme accueillis par un EAJE PSU au moins une heure au mois de décembre (2 781 enfants).

Dans l'Oise, la part des jeunes enfants fréquentant un accueil PSU qui vivent dans une famille «à bas revenus» sont sous représentés par rapport à l'ensemble des enfants des familles allocataires du département (17 % contre 26 %) signe que ces familles «à bas revenus» utilisent nettement moins ces structures. Quant aux enfants fréquentant une micro-crèche Paje, la typologie familiale de ces enfants Isariens est proche du niveau national. Les proportions de familles monoparentales (9 %) et de

famille à bas revenus (5 %) sont en effet comparable au reste de la France.

86 % des communes de l'Oise sont rurales. 42 % des enfants de moins de 3 ans à charge d'allocataires vivent dans cet espace rural. Ceux fréquentant un accueil PSU n'habitent une commune rurale que pour 28 % d'entre-deux. Les enfants concernés par une micro-crèche Paje sont en revanche 56 % à résider dans une commune rurale. Il est donc plus facile de bénéficier des services d'une micro-crèche Paje que d'un EAJE PSU si l'on réside dans une commune rurale.

Filoué – Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – est un recueil de données individuelles de facturations auprès des EAJE PSU sur l'année civile. Elles sont croisées avec les informations sur l'activité des EAJE et celles sur les familles allocataires et leurs droits. Seuls les EAJE dont la complétude des données est satisfaisante sont conservés dans les études. Les données départementales sont restituées uniquement si ces EAJE représentent au moins 70 % du nombre de places en EAJE PSU sur le territoire. **Dans l'Oise, les EAJE PSU ayant répondu à Filoué couvrent 72 % des places. Les 2 781 enfants identifiés par Filoué et sur lesquels portent les analyses ne représentent donc qu'une partie des enfants en EAJE PSU.** Les données nationales de la base Filoué ont été pondérées afin d'être représentatives de l'ensemble du territoire français.

Indicateur de bas revenu – L'indicateur de bas revenu est calculé à partir des ressources de la famille ajoutées aux prestations qu'elle perçoit l'année de fréquentation du mode d'accueil. Ce montant est divisé par le nombre d'unités de consommation de la famille puis est comparé au seuil de bas revenu calculé par l'Insee (1 167 euros en 2022).

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction de leur nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants au sein de la commune. Moins la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme peu dense. Sur ces principes, l'Insee a défini en 2021 l'**espace rural*** comme étant composé des communes peu ou très peu denses (qu'elles soient ou non sous influence d'un pôle urbain).

*<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>